

Initiales du Président
01685
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi
15 janvier 2025 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON
DE VALCOURT.

SONT PRÉSENTS :

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt	Jean-Luc Beauchemin	
Racine	André Courtemanche	Mario Côté
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Mario Gagné
Ville de Valcourt	Pierre Tétrault	Marie-Claire Tétrault
Lawrenceville	Derek Grilli	

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

Personnes présentes dans l'assistance : Marc Chartier, Daniel Caplette, Stéphane Berthelette, officiers et Steven Gagnon Maxime Gagnon, pompiers ainsi que Martin Riel, préventionniste.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00.

001-25-01-15 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Présidence pour 2025
3. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2024
4. Correspondance
5. Administration
 - 5.1 Comptes à payer et ratification des comptes et salaires payés durant le mois
 - 5.2 Couverture cellulaire
 - 5.3 Installation d'un défibrillateur cardiaque à la caserne de Racine
6. Incendie
 - 6.1 Intervention décembre 2024
 - 6.2 Dépôt rapport des interventions 2024 par type d'évènement par municipalité

Initiales du Président
01686
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- 6.3 Formation en gestion personnelle des risques psychotraumatiques
- 6.4 Achat de 2 radios
- 6.5 Présentation des résultats 2024 visites préventives
- 7. Période de questions
- 8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des membres présents

002-25-01-15 **PRÉSIDENTE POUR 2025**

ATTENDU QUE l'article 586 du Code municipal stipule que la durée du mandat du président est d'un an et est renouvelable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

QUE soit reconduit le mandat de monsieur Patrice Desmarais à titre de président du conseil d'administration de la Régie.

Monsieur Pierre Tétrault accepte de continuer d'agir à titre de vice-président en l'absence du président.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

003-25-01-15 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2024**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 12 décembre 2024 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

004-25-01-15 **CORRESPONDANCE**

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la Régie pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les demandes de ce conseil.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Initiales du Président
01687
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

ADMINISTRATION

005-25-01-15 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES
PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de décembre 2024, totalisant une dépense de 9 023.73 \$ a été remise aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 15 janvier 2025, totalisant une dépense de 57 641.47 \$, a été remise aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de décembre 2024 une dépense qui totalise 31 111.21 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE
TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :**

QUE les chèques #L2400102 à #L2400111 et #C2400218 à C2400225 émis pour les comptes payés durant le mois de décembre 2024, totalisant une dépense de 9 023.73 \$ soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2500001 et #P2500001 à #P2500014 pour les comptes à payer au 15 janvier 2025, pour une dépense qui totalise 57 641.47 \$;

QUE les chèques #D2400483 à #D2400541 émis pour les salaires nets payés durant le mois de décembre 2024, totalisant une dépense de 31 111.21 \$ soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

006-25-01-15 **COUVERTURE CELLULAIRE**

ATTENDU QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en

Initiales du Président
01688
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

ATTENDU QUE

la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

ATTENDU QUE

cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

ATTENDU QUE

le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

ATTENDU QUE

malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID,
APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU :**

DE DEMANDER

au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE

copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE

copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Initiales du Président
01689
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

007-25-01-15 **INSTALLATION D'UN DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE À LA CASERNE DE RACINE**

ATTENDU QUE la municipalité de Racine souhaite installer des défibrillateurs cardiaques à différents endroits stratégiques sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Racine demande la permission à la Régie d'installer un défibrillateur à la caserne de Racine pour desservir ce secteur ;

ATTENDU QUE la municipalité de Racine sera responsable de l'achat, de l'installation et de l'entretien de son défibrillateur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYER PAR MONSIEUR JEAN-LUC BEAUCHEMIN ET RÉSOLU :

DE permettre à la municipalité de Racine d'installer son défibrillateur à la caserne de Racine ;

QUE la Régie en collaboration avec la municipalité décide de l'endroit où sera installé le défibrillateur à l'extérieur de la bâtisse ;

QUE la Régie, s'il y a lieu, amène à ses frais l'installation électrique nécessaire pour brancher le défibrillateur ;

QUE la Régie absorbe les frais d'électricité pour le branchement du défibrillateur ;

QU' il en soit fait de même pour toutes municipalités membres de la Régie qui voudraient faire l'installation d'un défibrillateur sur un bâtiment appartenant à la Régie.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

INCENDIE

INTERVENTIONS DÉCEMBRE 2024

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de décembre 2024.

DÉPÔT RAPPORT DES INTERVENTIONS 2024 PAR TYPE D'ÉVÈNEMENT PAR MUNICIPALITÉ

Dépôt du rapport.

Initiales du Président
01690
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

008-25-01-15 **FORMATION EN GESTION PERSONNELLE DES RISQUES
PSYCHOTRAUMATIQUES**

ATTENDU QU' une formation en gestion personnelle des risques psychotraumatiques partie 1 est prévue au calendrier de formation 2025 et que la partie 2 sera prévue en 2026 ;

ATTENDU QUE des crédits pour cette formation ont été prévus au budget ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU :

D' autoriser les inscriptions liées à cette formation au montant de 1 059,60\$ avant taxes, tel que plus amplement décrit à l'offre de service de Formation L'Oignon datée du 12 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

009-25-01-15 **ACHAT DE 2 RADIOS**

ATTENDU QUE la Régie souhaite faire l'acquisition de 2 radios afin de respecter son programme de remplacement de ses appareils de communication ;

ATTENDU QUE des crédits pour ses appareils de communication sont prévus au budget ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE
TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU :

D' autoriser l'achat de 2 radios incluant haut-parleurs et chargeurs, tel que décrit à la soumission #15922 de Communication Plus au montant de 2 242 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2024 VISITES PRÉVENTIVES

Présentation de résultats et statistiques par Martin Riel préventionniste en ce qui concerne tous les types de visites préventives effectuées en 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc Chartier, lieutenant au SSI de Valcourt souhaite sensibiliser les élus concernant l'application du règlement sur les fausses alarmes. Il est d'opinion que le règlement manque de flexibilité et devrait être appliqué avec plus de souplesse.

Le règlement qui concerne les fausses alarmes est un règlement qui relève des municipalités et non de la Régie. Les élus de la Régie qui sont aussi les élus des municipalités s'engagent à faire une réflexion sur les éléments portés à leur attention.

Initiales du Président
01691
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

010-25-01-15 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉSOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT :

QUE l'assemblée soit levée à 20H45.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

Patrice Desmarais, président

JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉSOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉSOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.